



Disruption

KEYNOTE

De la facture
papier à la
Factor-X



Retransmission LIVE

De quoi parle-t-on ?

Aujourd'hui
"entre deux"



Aucune obligation /
plusieurs formats &
manière de faire

Facture électronique :
Factur-X



Normalisation de format /
flux codé html

Réforme issue d'une
directive européenne
(2014)



Déjà en place dans
d'autres pays

Initialement prévue
en 01/2023



Repoussée à 07/2024

**Il faut tous s'y mettre maintenant
car "c'est demain..."**

4 éléments à retenir

1

Un format
normé de
facture

2

Un circuit
d'envoi
imposé

3

Une nouvelle
déclaration
fiscale

4

Toutes les
entreprises
assujetties à la TVA
sont concernées

Les objectifs de la réforme

L' e-invoicing

+

L' e-reporting

=

- Diminuer les délais de paiement
- Diminuer la charge administrative des entreprises
- Lutter contre la fraude fiscale
- Connaître l'activité des entreprises
- Faciliter les déclarations de TVA grâce au pré-remplissage

Les 3 acteurs clés et leurs rôles

Portail Public de Facturation (PPF)

Concentrateur

- Emission/ réception
- Saisie en ligne
- Transmission à la DGFIP
- Contrôle de conformité
- Gestion du cycle de vie
- Annuaire centralisé
- Archivage

Gratuit

Plateformes de Dématérialisation Partenaire (PDP)

Tiers de confiance

- Connexion au PPF
- Emission / réception
- Transmission des données de facturation et du E-Reporting au PPF
- Contrôles de conformité
- Archivage
- Scellement

Payant

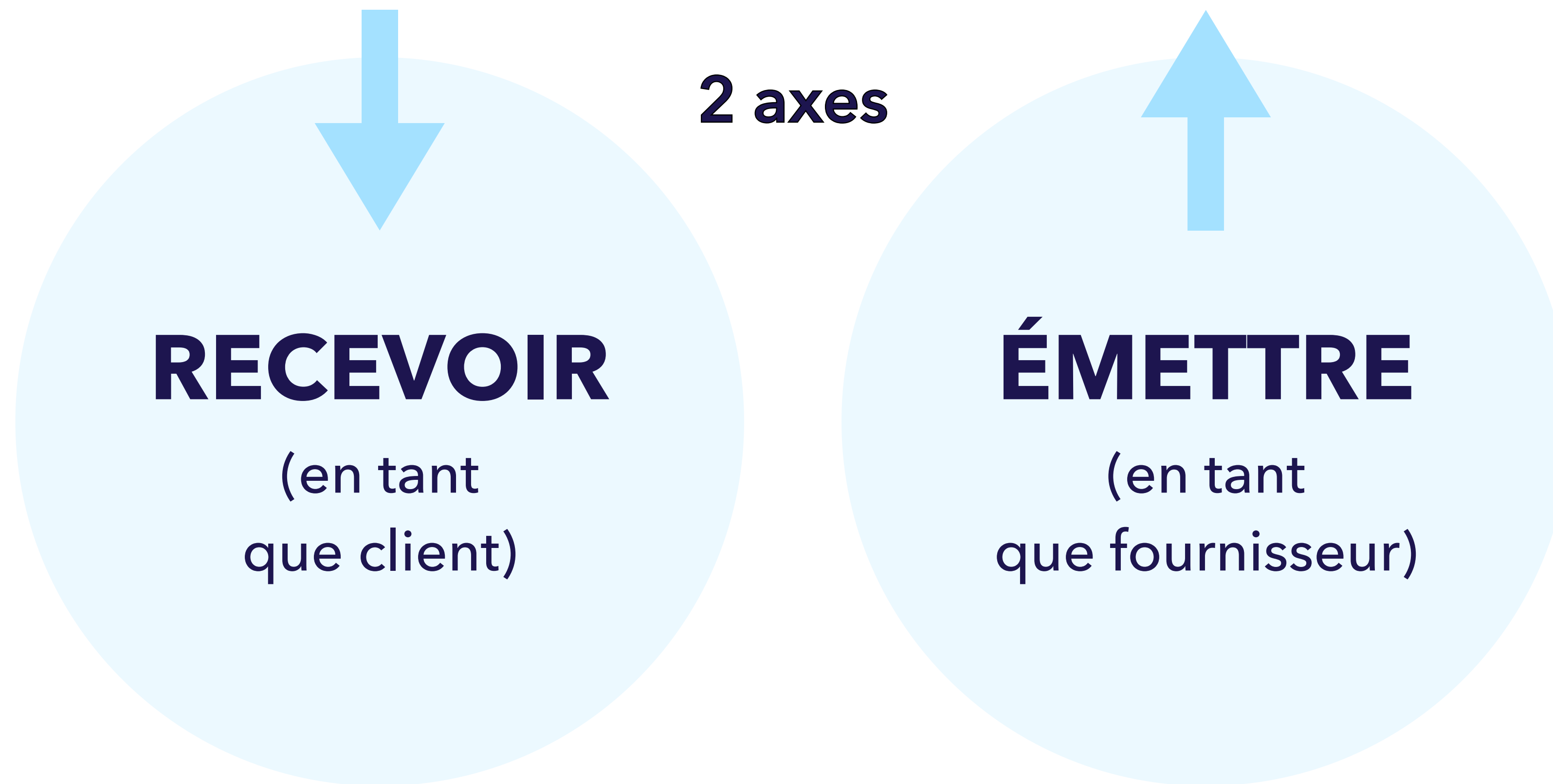
Opérateurs de Dématérialisation (OD)

Intermédiaires

- Transportent et/ou dématérialisent les factures à destination ou en provenance des PDP ou du PPF

Gratuit/Payant

Le calendrier pour les entreprises



Recevoir

Les entreprises devront
obligatoirement recevoir
leurs factures d'achat
au 1er juillet 2024

Toutes les entreprises

Que faire avant cette date butoir ?

- Avoir choisi une plateforme (PDP)
- S'être déclaré à l'administration fiscale qui va constituer un annuaire

Attention !

Si aucune plateforme choisie au 01/07/2024
› Plateforme Chorus pro par défaut

Émettre

2 obligations :

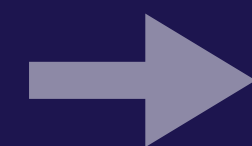
Émettre une facture électronique pour leurs clients en B to B

Transmettre les données de facturation directement à l'administration fiscale

Déploiement progressif

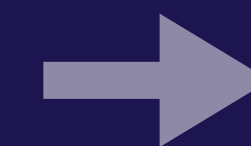
Au 1er juillet 2024

Les grandes entreprises



Au 1er janvier 2025

Les ETI

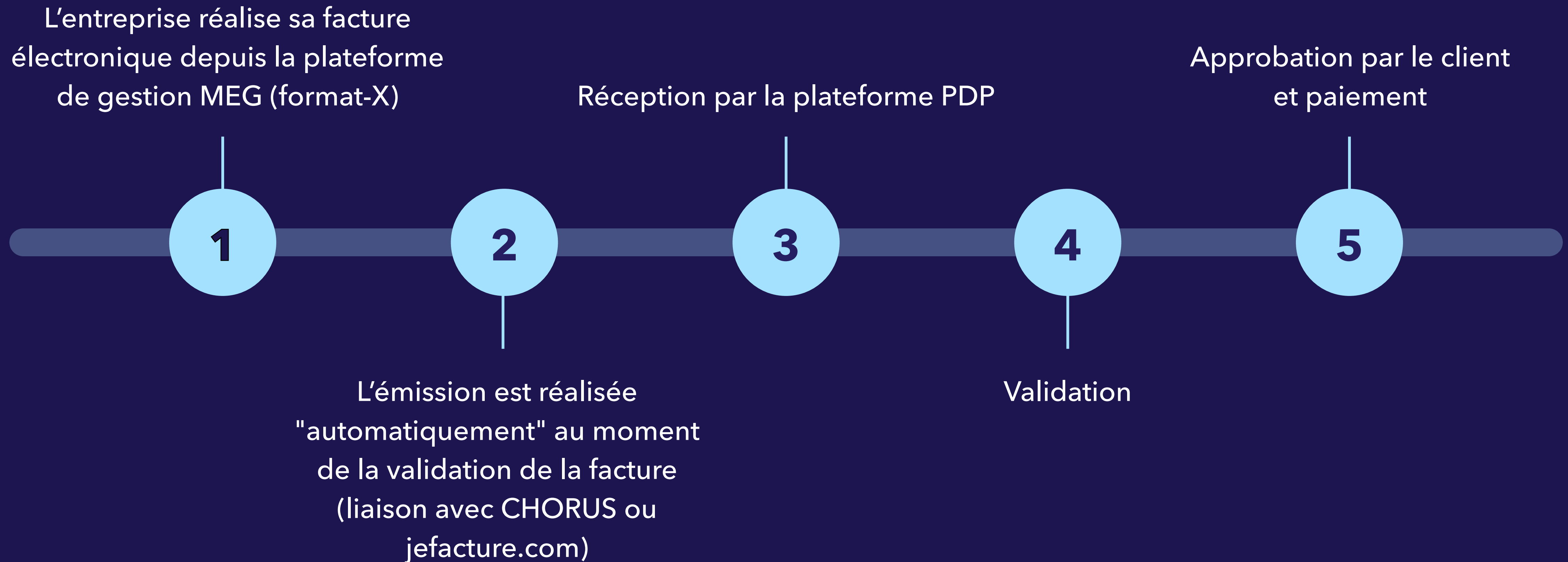


Au 1er janvier 2026

Les TPE et PME

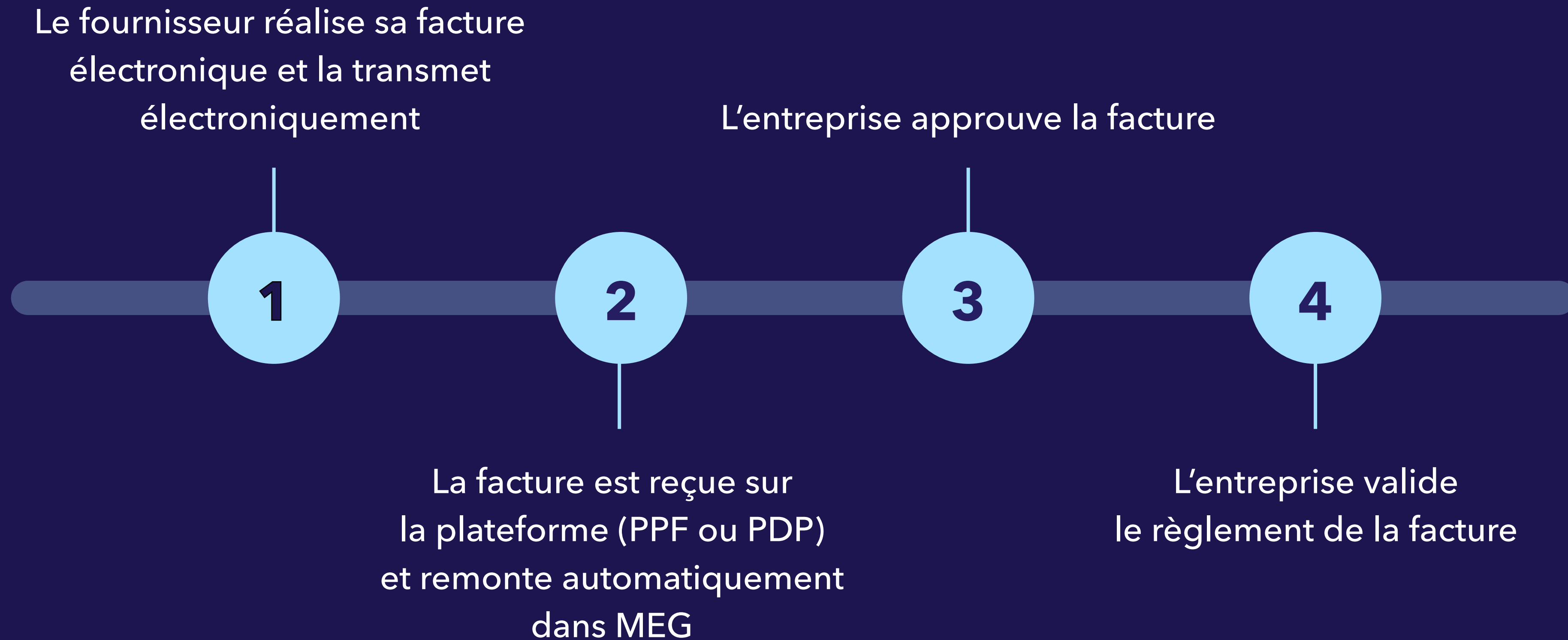
Exemple pour un client "Happy Business"

Émission d'une facture de vente en sa qualité de fournisseur



Exemple pour un client "Happy Business"

Réception d'une facture d'achat en sa qualité de client



Comment Experneo peut vous accompagner ?

2 possibilités :

1.

Vous êtes client Experneo ?

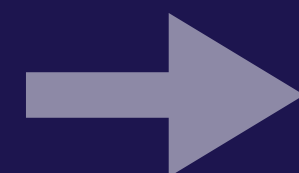


2.

Vous n'êtes pas client et vous n'avez pas d'expert-comptable ?

Vous êtes client Experneo...

Don't worry
Behappy!

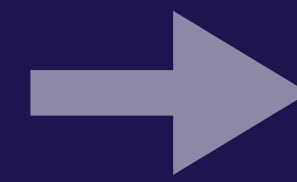


- Vous êtes déjà équipé et en conformité vis à vis de la facturation (MEG)
- Vous avez déjà été sensibilisé aux enjeux de la FE
- Il nous reste plus qu'à choisir ensemble la plateforme PDP que vous souhaitez 😊

Vous n'êtes pas client Experneo...

Accompagnement **gratuit**
sur mesure dans le cadre du
dispositif "**Business Story**
Facture électronique"
en partenariat avec
Bpifrance & France Num

Valérie et David
sont référents



- 1 **diagnostic** de profil numérique vis à vis de la facturation
- 1 **formation** collective d'une demi-journée
- 1 parcours **d'expérimentation** pour tester des solutions

Pour conclure :

1 › N'attendez pas 2024

2 › Faites vous accompagner par un expert-comptable référent

3 › Devenez clients "Happy Business" 😊

**« L'importance d'un progrès se
mesure à la grandeur des sacrifices
qui doivent être faits » – F.Nietzsche**